

# QUELQUES DEFINITIONS DES TERMES VITICOLES

## CAMPAGNE N/N+1

Jusqu'à la campagne 1999/2000, période allant du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. A partir de la campagne 2000/2001 cette période court du 1er août de l'année N au 31 juillet de l'année N+1.

## CHAMPAGNE VITICOLE

Zone viticole regroupant la région administrative Champagne-Ardennes et le département de l'Aisne.

## CONSOMMATION TAXEE

Ensemble des volumes de vins français comme étrangers, mousseux comme tranquilles (sauf les VDL autres que VDN tels que le Porto) mis à la consommation en bouteilles ou en petit vrac, et donc fiscalisés respectivement par les CRD et la facture-congé et à ce titre taxés, d'où le nom. Cette statistique permet un suivi comptable par la DGDDI d'environ 90% de la consommation totale.

## DISPONIBILITES A LA PROPRIETE DE LA CAMPAGNE N/N+1

Somme de la récolte de l'année N et des stocks à la propriété désormais comptabilisés au 31 juillet de l'année N

## OTEX

Orientation Technico-économique d'une Exploitation agricole, permettant de caractériser l'activité qui contribue majoritairement à la marge brute de l'exploitation. Pour qu'une exploitation soit classée dans l'OTEX viticole, il faut que plus des deux-tiers de sa marge brute standard provienne de l'activité viticole.

## PRODUCTEURS COMMERCIALISANTS ET NON COMMERCIALISANTS

Les producteurs commercialisants déclarent commercialiser tout ou partie de leur production. Les producteurs non commercialisants déclarent réserver leur production à leur consommation familiale

## VIN TRANQUILLE

On appelle vin tranquille tout vin qui n'a pas de mobilité carbonique, par opposition à un vin effervescent.

## V.Q.P.R.D

Classification européenne regroupant en France les A.O.C. et les V.D.Q.S., en Italie les D.O.C. et les D.O.C.G. , en Espagne les D.O. et en Allemagne les Qualitätswein

## ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

AOC	: appellation d'origine contrôlée	INSEE	: institut national de la statistique et des études économiques
BIB	: bag in box	l	: litre
CCVF	: confédération des coopératives viticoles françaises	OIV	: office international de la vigne et du vin
CEE	: communauté économique européenne	R et Ro	: rouge et rosé
CFCE	: centre français du commerce extérieur	RFA	: République Fédérale d'Allemagne
CRD	: capsule représentative des droits	SCEES	: service central d'enquêtes et d'études statistiques
DGDDI	: direction générale des douanes et des droits indirects	UE	: Union européenne
DGI	: direction générale des impôts	UEBL	: Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
F / Fr	: franc	VDP	: vins de pays
ha	: hectare	VDQS	: vins délimités de qualité supérieure
hl	: hectolitre	VQPRD	: vin de qualité provenant de régions déterminées
INRA	: institut national de la recherche agronomique	%Vol ou °	: degré alcoolique